

PÔLE FORMATION

Institut Régional de Formation en Ergothérapie

DECISION TARIFAIRE – 2022

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 10/06/2022

OBJET

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'Institut Régional de Formation en Ergothérapie de l'ASFA pour la rentrée 2022.

TARIFS

La prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

	Etudiants issus de la sélection PARCOURSUP	Etudiants issus d'autres voies de sélection (FPC : autofinancement et/ou Pôle Emploi et/ou OPCO)
Inscription à la sélection	10 € : Non boursiers 20 € : Boursiers	60 €
Frais de formation (<i>Parcours complet</i>)	<i>Financement région</i>	15600 €
Frais de formation (<i>Parcours incomplet</i>)		1 690 €
Droits annuels de scolarité	600 €	<i>Inclus dans les frais de formation</i>
Droits annuels de scolarité (<i>Redoublement</i>)	300 €	
<i>Portfolio</i>		18.50 €
<i>Forfait copies</i>		25 €
<i>Caution Centre de Documentation</i>		85 €
<i>Caution Tenues de Stage</i>		90 €
<i>Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</i>		Offert

APPLICATION

Les tarifs indiqués sont applicables à compter de la date de la rentrée scolaire 2022 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Saint-Denis, le 10/06/2022

Maximin ASSOUNE,
Président de l'ASFA